

# COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL P-V de la réunion du 31 août 2010

**Présents :** M. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre-Président ;  
MM. R. PARMENTIER, M. BARTHOLOME,  
A. HOCQUET, C. VAN DOOREN, J. LEGRANDHENRI, et R. LERUTH, Membres effectifs;  
MM. P. HANZEN, J. VANMOSWINCK, J. GATEZ,  
Mme M. LEGRANDHENRI, , Membres suppléants;  
Mme. I. LAURENT, Agent de développement (GREOA) ;  
Mme V. BARTHOLOME, secrétaire.

*Sont excusés:* MM. Jean-Marie DECLERCQ et Th CARPENTIER.

Début de la séance à 20h05.

## **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2010**

Le procès-verbal du 21 juin 2010 est approuvé.

## **2) Maison de village et de services à Nonceveux : Avant-projet - Approbation**

Le Bourgmestre présente l'avant-projet sur support informatique (copie papier en annexe).

Il précise que cet avant-projet tient compte de toutes les remarques émises lors de la dernière CLDR et de la réunion avec les futurs occupants qui a eu lieu le 22 juillet dernier. La construction pourrait subir encore quelques modifications ultérieurement suite à l'avis du pouvoir subsidiant et du Fonctionnaire délégué.

L'approbation de la CLDR est requise à ce stade du dossier. Le dossier sera soumis à l'approbation du Collège communal du vendredi 3 septembre prochain pour ensuite être transmis au pouvoir subsidiant pour avis officiel.

Le Bourgmestre fait état de l'estimatif des travaux. Celui-ci s'élève à la somme de 1.187.000 € TVAC. Le montant de la subvention a été calculé sur base de l'estimatif de la fiche projet du PCDR, à savoir 890.000 €. Le coût supplémentaire est de 297.000 €. Le Bourgmestre précise que l'architecte a prévu une construction et des équipements tout à fait standard et non luxueux et, pour en avoir parlé avec l'Echevin des Travaux, l'architecte aurait réalisé une estimation pessimiste. De plus, l'estimatif de l'architecte est beaucoup plus précis, détaillé et complet que celui de la fiche projet. De même, rien que le poste des abords s'élève à la somme de 83.622,81 € HTVA. Deux solutions pourraient être envisagées, la modification du programme de la maison de village pour réduire les coûts (supprimer le niveau destiné à être occupé principalement par les jeunes) ou solliciter un avenant à la Région wallonne. La Commune peut solliciter un seul avenant justifié. Le dossier sera présenté au Collège communal dans ce sens. En effet, le montant supplémentaire que la Commune devrait supporter (20 % de l'avenant) ne justifie pas l'abandon du programme souhaité et réfléchi par tous les intervenants.

Le Bourgmestre précise que le bâtiment tient compte de la législation en vigueur pour l'accès des PMR.

Les membres présents approuvent à l'unanimité l'avant-projet présenté.

## **3) Divers**

- Monsieur VANMOSWINCK constate que
  - le choix des fleurs du pont de Sougné-Remouchamps est plus réussi que celui du pont d'Aywaille.
  - Les accotements et les trottoirs de certaines rues du centre d'Aywaille manquent d'entretien (herbes, ...).
  - La rue sur les cours n'est pas très avenante (poubelles).

Le Bourgmestre précise que le projet d'enfouissement de conteneurs rue Sur les Cours est en bonne voie et que, suite à l'adoption par le Conseil communal du règlement communal en matière de délinquance environnementale et de la modification de l'ordonnance générale de police administrative, un guide va être réalisé reprenant toutes les impositions des citoyens en matière d'entretien des parcelles, trottoirs et

autres. Il signale également que la Commune ne peut utiliser de désherbant et doit procéder à la main à l'enlèvement des mauvaises herbes ; ce qui malheureusement prend beaucoup de temps.

- Aménagement de la place J. Thiry : le dossier avance, deux réunions sont programmées, une technique le 20 septembre 2010 et une plénière avec tous les intervenants le 15 octobre 2010 qui devront déboucher en principe fin d'année 2010 au dépôt d'un permis d'urbanisme.

Fin de la séance à 21h15

Ph. DODRIMONT,

Bourgmestre.